

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 5779/34/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 05.04.2024 Responsable communal : M. Stéphane Grand
Visite sur place : 23.04.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de : Monsieur Rondez

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	M. Florent Rondez Route de Glion 43 1820 Territet
Demandeur	M. Florent Rondez

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Route de Glion 43 – 1820 Territet
Parcelle No	5779

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : 2 grands thuyas sont malades. Selon un expert, ils auraient contracté un champignon

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Thuja plicata	Thuya géant	78 cm	
2	Thuja plicata	Thuya géant	72 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés <input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole <input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe) <input type="checkbox"/> Aucune motif invocable selon la LPrPNP
Remarque(s) du responsable communal : Le thuya No 1 est mort, le thuya No 2 est à ¾ sec, dangereux
F. Préavis du service des espaces publics
<input checked="" type="checkbox"/> favorable à l'abattage <input type="checkbox"/> défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal) <input type="checkbox"/> la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité
<input checked="" type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent) <input type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue) <input type="checkbox"/> Refuser l'abattage pour les motifs suivants : <input type="checkbox"/> Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage <input type="checkbox"/> Autres recommandation d'entretien :
H. Compensation prévue
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle plantation : deux arbres majeurs d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation <input type="checkbox"/> Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)
I. Affichage au pilier public
Date d'affichage au pilier public : du 25.04.2024 au 24.05.2024
J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Stéphane Grand Date : 23 avril 2024 Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort Date : 23 avril 2024 Visa : 

La directrice : Irina Gote Date : 24.04.24 Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Propriété, Route de Glion N° 43, Propriété N° 5779

Abattage de deux thuyas géants 1) Ø 78 cm mort 2) Ø 72 à 3/4 mort

Echelle : 1:250
Coordonnées : 2°56'777 / 1°14'1'811
Date d'impression : 23.04.2024









